



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Gestion du matériel de la RCN
Poste 9W088,
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

FP802-140098

29 juillet 2014

**Objet : DEMANDE DE PROPOSITION : FP802-140098
PRESTATIONS DES SERVICES REQUIS POUR LA FORMATION SUR LE
SYSTÈME DE COMMANDEMENT EN CAS D'INCIDENT DE LA GARDE
CÔTIÈRE CANADIENNE (SCI-200)**

ADDENDA N° 5

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné affiché sur le site de service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), l'Addenda n° 5 est émis.

Question 1 :

L'exigence d'être en harmonie avec ICS Canada, comme elle est mentionnée dans l'annexe C de la demande de propositions, est-elle obligatoire?

Réponse 1 :

Il n'y a pas d'exigence obligatoire précise d'être « en harmonie » avec SCI Canada. Cependant, afin de répondre à l'exigence obligatoire O1 – Compréhension de l'objectif, telle qu'elle est décrite dans l'annexe D, il est nécessaire de « remplir les exigences établies à la section 3 – Portée des travaux de l'énoncé de travail connexe. » Plus précisément, les ressources du soumissionnaire retenu doivent (entre autres) :

- valider le programme de formation SCI-200 de SCI Canada en consultation avec les experts en la matière de la GCC;
- collaborer avec SCI Canada afin de faire approuver les scénarios personnalisés utilisés dans le cadre de la formation;
- suivre le document Normes de formation des étudiants et de qualification des fournisseurs de formation de SCI Canada et donner la formation SCI-200.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées
Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jianna-Lee Zomer
Agent de marchés
Gestion du matériel, RCN